



## **Modernisation du statut des cadres**

### **Retrait d'Ambition cadres...**

### **...Et après ?**

Le PDG a annoncé ce jour le retrait officiel du projet « Ambition cadres ». Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision, car ce projet remettait en cause les principaux acquis sociaux du statut du personnel tels que l'ancienneté, l'avancement garanti, le SUFA, la prime de vacances. Tournant le dos à la doctrine de la Cour de Cassation, ce projet introduisait un double statut, voire un triple statut, entre les nouveaux embauchés, les cadres en place acceptant la « réforme », et ceux optant pour le « statut quo ». Plus grave, peut-être, ce projet introduisait les germes du « syndrome » de France télécom au niveau des troubles psychosociaux d'une telle aventure. En proposant une démarche intersyndicale unitaire, puis une campagne d'information régulière, en questionnant les cadres sur leurs motivations, en poursuivant les analyses juridiques, FO a été à l'initiative de la mise en échec de ce plan dévastateur pour les cadres en particulier, et le statut du personnel en général.

### **Et après ?**

Le PDG a été très clair sur la question, avec ou non l'aval des syndicats, il n'est pas question de ne rien faire. D'une part parce qu'il s'est engagé, il y a près de deux ans, face à plus de mille cadres, de moderniser le système, de lui donner plus de lisibilité, de mieux récompenser les « méritants », notamment chez les jeunes cadres, et d'autre part parce qu'il y a beaucoup trop d'opacité dans le système d'avancement et des primes. Il entend donc continuer dans le sens d'une modernisation du statut des cadres avec les syndicats s'ordonnant sur trois axes :

- L'amélioration du management de proximité (objectifs clairs, entretiens d'appréciations et la formation)
- Bâtir des cursus de carrière et de filière professionnelles
- L'augmentation de la part variable afin de la monter progressivement à 10%

## La position FO-

Conscient du mécontentement de nombreux cadres qui critiquent le système actuel, ressenti comme inéquitable, défavorisant et démotivant bon nombre, notamment parmi les jeunes embauchés, FO se félicite de la reprise des discussions puisque le principe du maintien de l'unicité du statut a été réaffirmé. FO a rappelé son attachement aux principaux avantages sociaux du statut, notamment l'ancienneté.

Toutefois, nous serons vigilants sur l'augmentation de la part variable, qui peut aboutir à une forte individualisation des salaires, et aggraver le fait du prince si les critères ne sont pas transparents, mesurés et contrôlés. En aucun cas, la part variable ne doit se substituer à une revalorisation nécessaire des grilles de salaire.

Par ailleurs, devrait être intégré à la discussion l'assouplissement des conditions d'avancements des cadres qui constitue un facteur important de motivation.

Concernant les chemins de carrière, ADP est très en retard sur la plupart des entreprises, voire administrations, et il était temps de travailler sur ce chantier afin d'apporter de la visibilité aux cadres sur leur devenir au sein d'ADP, voire du groupe.

FO continuera à vous informer sur l'avancement du dossier sur notre site intranet à la page "FO CADRES " ([http://intra652-a1/FO/fo\\_cadres.htm](http://intra652-a1/FO/fo_cadres.htm)), et organisera prochainement des réunions d'information et d'échanges avec les cadres qui le souhaitent.

Raspail le 23 octobre 2009



### **Demande de renseignements**

(À retourner au syndicat FO ADP, bureau 2R4060, module MN, CDG2 ou envoyez nous un mail sur [fory@adp.fr](mailto:fory@adp.fr))

Je souhaite recevoir les informations du syndicat FO Aéroports de Paris par courrier électronique.

Nom:

Prénom:

Courriel:

Signature: